

OBSERVATIONS SUR LE DOSSIER D ENQUETE POUR LA COMMUNE DE TOULAUD.

Remarque préliminaire : Dossier consultable du 12 juillet au 14 août : C'est la période des vacances ! En plein creux de l'été, cette date laissera subsister un doute sur la limitation voulue du nombre de personnes pouvant répondre sur ce dossier ?

Nous demandons une prolongation de la consultation du dossier d'enquête au moins jusqu'à mi-septembre afin que le maximum de personnes puissent prendre connaissance de cette étude.

OBJECTIF RETENU NOTE DANS L'ETUDE : limiter à 2000 habitants à l'horizon 2030 la population de Toulaud.

1^{ère} REMARQUE :

Ce plan s'applique-t-il bien à Toulaud dans les définitions reprises en page 9 :

-a) « en confortant l'offre de services et de commerces à Toulaud « village dortoir » du grand Valence avec la proximité de St Péray, Guilhaud-Granges, et bien entendu Valence.

Une fleuriste, personne issue de la commune, s'est installée il n'y a pas si longtemps et a dû fermer quelques mois après pour manque de fréquentation.

Il n'est pas envisageable de « bar tabac presse » compte tenu de la proximité des écoles.

Pas plus de pharmacie , opération manquée au bénéfice de Soyons il y a une dizaine d'années.

Conclusion : il nous paraît, à l'évidence, inutile de prévoir un classement Uc pour ce secteur centralisé.

-b) « en promouvant les modalités d'une mobilité plus durable ».

Le schéma qui est repris à la même page, et également en page 12 (PDU Valence-Romans) fait bien ressortir que Toulaud est en dehors des zones de flux susceptibles de faire l'objet de passages récurrents de bus : après Toulaud, dans l'axe principal St-Péray-Toulaud, il n'y a plus rien.

En page 6, constat : « Toulaud, à l'écart des flux de passage en direction de la vallée »

Ce ne sont pas 260 habitants de plus qui pourront infléchir la tendance.

Le ramassage scolaire a déjà lieu.

C'est donc les contextes géographique et typographique qui font que Toulaud restera un village « isolé » des voies de circulation, et ne pourra connaître de flux plus importants qu'actuellement.

NOTRE CONCLUSION SUR CE CHAPITRE : Il s'agirait mieux à Toulaud d'attribuer la qualité de zone rurale, plutôt que semi-rurale, ou tout au moins de traiter le dossier de Toulaud dans ce sens-là, même si la majorité des habitants ne vit plus des revenus de la terre.

La journée, ne restent sur Toulaud que les agriculteurs, les enfants en âge scolaire jusqu'à 11/ 12 ans et les retraités, et quelques inactifs.

2^{ème} REMARQUE

Secteur 2 : BOULODROME

L'étude, en page 31 ne fait que des éloges sur la situation du boulodrome mais indique, sans ne citer aucune source, que ce boulodrome est « sous-utilisé, car peut être un peu trop confidentiel et déconnecté de la polarité.... », mais, en même temps souligne que ce site accueille également des manifestations communales, comme le marché des potiers, une fois par an, des repas champêtres, la fête de la musique, Dans ce cas, le propriétaire du champ voisin le prête pour permettre le stationnement des visiteurs. Il est également un lieu de rassemblement des jeunes ; la cohabitation avec les boulistes et les riverains ne semble pas problématique. »

Il s'agit donc d'une véritable alternative, et même complémentarité à l'actuelle salle polyvalente.

ALORS POURQUOI L'ETUDE DEMANDE-T-ELLE UN TRANSFERT ?

Pour alourdir encore les impôts ? cela nous paraît assez irresponsable.

Hormis le coût, déjà payé par nos impôts, de la mise en conformité du lieu il n'y a même pas 2 ans, nous nous interrogeons sur l'opportunité de réaliser un transfert coûteux de ce site sur celui de la zone sportive NI.

A ce propos il convient de prendre l'exemple de Guilherand-Granges, qui a investi dans un boulodrome flambant neuf, et qui ne serait assez régulièrement fréquenté que par seulement 4 ou 5 personnes.

Les pratiquants actuels du jeu de boules sont hostiles à ce transfert pour diverses raisons :

En premier lieu le boulodrome est conforme pour les compétitions, car pouvant accueillir 16 terrains de doublettes, soit 64 joueurs, ce qui est largement suffisant, aux dires du Président de l'Association.

En second lieu, quasi tous les jours le boulodrome est occupé, et les joueurs apprécient de pouvoir se mettre à l'ombre sous la fraîcheur des arbres, et ne pas aller sur un nouveau terrain pas ombragé du tout.

Aller dans la zone du complexe sportif ?

Remarque : modification extrêmement importante dans l'utilisation du stade actuel :

L'étude mentionne en page 30 « A noter que le club de rugby est un club historique sur la commune (50 ans), celui de foot est plus récent. »

Mais ne mentionne pas pour ce qui concerne le complexe sportif existant, que les rugbymen de Toulaud ont rejoint le « Bassin de Crussol » et que tous les matchs n'auront plus lieu à Toulaud, mais à Guilherand-Granges.

Il n'y a plus d'équipe de football.

Par conséquent cet endroit va surtout avoir comme vocation première d'être un terrain de jeu pour les jeunes touloudains et en particulier ceux des écoles.

- Les propositions de remplacement de l'actuel boudrome : l'étude envisage de classer le secteur en zone Uard. Ce qui implique des constructions d'immeubles pouvant atteindre 10.50m au faîte du toit.

Il faut y rajouter la hauteur du dénivelé par rapport à la route qui est de près de 2 mètres sur la partie Nord du boudrome.

Nous rappelons qu'il est précisé en page 10 de l'étude : « Le Scot préconise ainsi d'assurer le maintien des caractéristiques paysagères....., de préserver la perception visuelle de la silhouette remarquable des bourgs patrimoniaux » dont Touloud fait partie.

Avec la construction de tels immeubles le long de la RD 279 : le haut du village serait caché aux habitants du lotissement les cerisiers, de ceux du début du chemin de la Grande Fontaine, et de ceux qui habitent à ce niveau de la RD279, ainsi que de tous ceux qui fréquentent, à pied, à vélo ou en voiture la RD 279 en venant de St Péray.

Sans compter la gêne visuelle des habitants de l'impasse du Boudrome qui n'auraient plus la visibilité ni sur les côteaux de Touloud Est ni sur la chaîne alpine (Les trois becs).

Au sujet de l'impasse du boudrome, il s'agit d'une ruelle où 2 véhicules ne peuvent se croiser sans rouler au pas, voire s'arrêter. Or dans le projet l'accès à ces immeubles se feraient par cette voie, ce qui nous paraît une aberration.

De plus, toujours dans ce projet, s'agissant de logements « abordables », nous nous posons la question de savoir, compte tenu de l'exiguïté des lieux, où joueront les enfants des familles y résidant : en effet nous ne voyons aucune place prévue à cet effet.

Ceci n'est donc pas du tout en conformité avec les préconisations du Scot.

En conclusion pour le secteur boudrome :

- Laisser le boudrome tel qu'il est à l'heure actuelle.
- Sur le terrain du dessus, le classer en Ub au lieu de Ua afin de limiter les hauteurs des constructions et ainsi préserver la visibilité sur la caractéristique essentielle de Touloud à savoir le vieux village.

3^{ème} REMARQUE

SECTEUR CENTRALITE

Prélude : Constat : En page 28 il est souligné le projet en cours concernant la réhabilitation de l'ancienne cure avec pour objectif et but de : » créer plusieurs espaces modulables :

- Un équipement communal : accueil, bureaux, espace polyvalent dont réunions, agence postale, stockage / rangement,

- Un espace destiné à des activités professionnelles(coworking),
- Des appartements en location,
- Un hébergement touristique (gîte). »

Cette opération nous permet de penser, avec ce que nous avons écrit plus haut au sujet du développement des commerces, qu'il ne convient pas de classer cette zone en Uc, mais plutôt, pour partie en Ua et partie en Ub.

En effet, plutôt que se limiter à la partie en pointillés sur le schéma de la page 208, pourquoi ne pas envisager d'occuper la totalité de la parcelle en dessous des écoles. Il est précisé toujours sur la même page que : » Les milieux présents sont des espaces agricoles et urbains de faible intérêt écologique » .

En conséquence on n'enlèverait pas grand-chose aux surfaces agricoles.

La réalisation d'un véritable centre de vie avec logements locatifs et propriété en petits collectifs autour d'un square avec plantations et transitions végétales qui permettrait d'équilibrer géographiquement, d'une façon triangulaire, avec la RD 279 en médiane, le village du bas entre le Nord, artisanal, le sud pavillonnaire, et le vieux village.

Cela permettrait aux enfants d'atteindre l'école à pieds, sans avoir à traverser la RD279, de ne pas multiplier les places de parking, renforcer l'accueil autour des commerces et services existants de la commune (page15)...etc...

Bien entendu à la mairie d'assurer le foncier dans cette zone.

Rappel Objectif 2030 : 2000 habitants.

Cela ne peut-il pas être réalisé sans faire une concentration à outrance de la population en créant une zone Ua, mais plutôt en créant des zones Ub.

Les personnes venant s'installer sur Toulaud préfèrent le caractère rural en conservant la visibilité sur le beau village, et limiter le bétonnage.

Celles qui souhaitent privilégier le caractère « urbain » bénéficiant ainsi des commodités de transports, s'installent de préférence sur St Péray ou Guilherand-Granges.

Les signataires :

M. MME FAGES

M. MME FIORI

M. MME TALAND

M. MALLET J.P

Et autres qui sont en vacances.

